

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par Monsieur BOHR Valentin CONSTRUCTEL 12, rue le Tintoret à 80000 AMIENS qui doit intervenir 1, résidence Jules Verne à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La société CONSTRUCTEL pourra intervenir 1, résidence Jules Verne à SALEUX, pour ouvrir une plaque de chambre Orange pour des travaux d'enfouissement de la fibre optique, à partir du mardi 28 mai 2024 au mercredi 5 juin 2024.

Article 2 : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, le stationnement sera interdit à l'endroit des travaux et la circulation de tous véhicules sera limitée à 30 km/h aux abords de la chambre.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être laissés propres.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur BOHR Valentin – Constructel – valentinbohr@constructel.fr
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 27 mai 2024



Le Maire,
Isabelle RAMBOUR